

Paris, le 1<sup>er</sup> février 2016

En ouverture du CTR, le Directeur général a rappelé que l'année 2016 serait «*lourde*» pour la DGFIP avec la finalisation du projet de retenue à la source, la révision des bases, la politique immobilière de l'État, la télédéclaration obligatoire, le contrôle fiscal ou encore le rôle de la DGFIP à l'international. Après ses propos et les déclarations liminaires des syndicats ([voir notre liminaire](#)), un débat s'est engagé.

## **Débat général**

Le DG nous a répondu sur plusieurs points. Il a réfuté l'analyse selon laquelle les pouvoirs publics voulaient «punir» Bercy. Il s'est félicité de la transformation de France Domaine en une direction d'administration centrale à la DGFIP. Il a admis que la question des restructurations et de l'avenir des missions méritait un dossier étayé et un échange en CTR. Il a souligné les «*incompréhensions*» sur le sujet des postes vacants. Il est revenu sur le contentieux qui nous oppose sur les règles de gestion, rappelant qu'il avait de facto l'aval du Ministre pour les faire évoluer là où nous dénonçons la tentation de détricoter les droits des agents. Il a précisé qu'il était normal que le service public de la DGFIP facilite l'accès, via ordinateur, au site de la Caisse d'allocations familiales pour les bénéficiaires de la prime d'activité. Enfin, il a appelé au dialogue social, quels que soient les désaccords, en proposant de traiter dans les groupes de travail à venir préalablement les questions d'orientation puis, dans un second temps, celles touchant à l'application.

Solidaires Finances Publiques a répondu que les mesures gouvernementales qui concernaient «Bercy», donc la DGFIP, relevaient bien d'une stratégie qui punissait Bercy, autrement dit à nier les spécificités de ses missions et des droits et garanties des agents qui les exercent. Comment analyser autrement les mesures prises dans les lois de finances, lesquelles ne cessent de baisser les moyens de la DGFIP, et par la «fonction publique»? S'agissant de la prime d'activité et de la mise à disposition des usagers d'ordinateurs pour accéder au site de la CAF, la question des moyens (insuffisants) à l'accueil est bel et bien posée, outre qu'il est prévisible que l'instauration de la prime d'activité générera de nombreuses questions des contribuables (mécontentement de ceux qui bénéficiaient de la prime pour l'emploi mais qui sont exclus de la prime d'activité, questions des bénéficiaires, interrogations sur les conséquences de la suppression de la PPE...). Sur le dialogue social, Solidaires Finances Publiques a plaidé pour qu'il ne soit pas formaté («le dialogue social il se vit, il ne se décrète pas») et qu'il soit utile c'est-à-dire qu'il permette d'améliorer et de corriger les projets de la DG. Nous avons interpellé le DG sur sa volonté et sa capacité à utiliser les marges de manœuvre dont il dispose pour prendre des mesures en faveur des agents : c'est un enjeu majeur pour le dialogue social. Faute d'une telle possibilité, ce qui signifierait que la DG considère que le dialogue social se borne à informer les représentants des personnels de ses projets mais leur nie toute capacité d'intervention visant à les modifier, le dialogue social serait inutile... Il n'y a donc pas de «normalisation» du dialogue social pour l'heure... Solidaires Finances Publiques a estimé qu'il était impossible de s'engager sur les groupes de travail relatifs aux missions sans qu'un CTR ne se tienne préalablement sur l'état des restructurations et sur l'avenir des missions. La DG a répondu favorablement à notre demande, elle organisera un CTR le 16 février sur ces sujets.

## **Devenir de la prime d'intéressement collectif**

Le Directeur général a rappelé que la prime d'intéressement collectif (PIC) ministérielle avait été supprimée et que les Ministres avaient renvoyé aux directions du Ministère le soin de décider de l'utilisation du budget qui lui était alloué. Il est revenu sur son projet de revaloriser la prime de mobilité géographique et la prime de mobilité fonctionnelle afin qu'elle soit «*plus favorable aux agents*» : pour ce faire, certains seuils sont revus : une mobilité fonctionnelle suite à restructuration entraînera une prime de 500 euros si les nouvelles fonctions exercées nécessitent une formation de moins de 5 jours (contre 10 auparavant), de 1000 euros pour un stage de 5 à 10 jours (contre 10 à 23 auparavant) et de 1500 au-delà (contre plus de 23 jours auparavant). Il a en revanche n'avoir rien annoncé sur son projet initial visant à

laisser aux directeurs locaux le soin d'attribuer une «prime de performances» à un service en fonction de ses résultats. Ce projet est donc suspendu sine die.

Confirmant les propos de notre déclaration liminaire, Solidaires Finances Publiques est revenu sur les nombreuses raisons justifiant une revalorisation pérenne du régime indemnitaire des agents des finances publiques : perte de pouvoir d'achat avérée depuis 2010, technicité en hausse... Si la DG a pris ses décisions en matière de prime de restructurations (nous avons mis en garde la DG contre la tentation de réduire les durées de stage par exemple), ce dont nous avons pris acte, notre revendication sur la revalorisation du régime indemnitaire demeure l'urgence du moment. Nous avons rappelé l'engagement du Ministre formulé dans ses vœux aux agents d'un versement «uniforme» dès cette année pour tous les agents, précision étant faite que lors de l'audience chez le secrétaire d'État au budget de novembre 2015, il a fait référence au montant de la PIC de 2014 comme montant de référence. Une annonce devrait intervenir en mars. Solidaires Finances Publiques veillera tout particulièrement à ce que ce dispositif soit pérenne, équitable et significatif dans son montant... Nous avons enfin confirmé notre refus de voir s'instaurer un mécanisme déconcentré de prime au mérite collectif, et ce en raison du grand nombre d'effets pervers que cela générerait.

### **Des vacances de postes aux « postes manquants »**

Les vacances de postes était enfin à l'ordre du jour du CTR. Nous avons remis notre contribution au débat ([voir notre contribution](#)). Les échanges ont porté sur l'articulation complexe entre les choix budgétaires et le Tagerfip. Schématiquement, le poste «rémunération des personnels» (le «titre 2») détermine la possibilité d'embaucher des agents. Le Tagerfip, qui connaît des variations en cours d'année du fait des «entrées» (recrutements) et «sorties» (départs à la retraite...) est donc directement impacté par la réduction du «titre 2» et les suppressions de postes décidées par le gouvernement.

Nous sommes revenus sur le ressenti légitime des agents et de leurs représentants lorsque des «postes manquants» sont constatés dans les services et lors des CAP de mutation. Nous avons livré notre calcul selon lequel un maintien en 2016 du niveau global du poste « rémunération des personnels » de 2015 aurait permis de maintenir les emplois à un niveau largement supérieur à celui que connaît la DGFIP.

Pour le DG, le Tagerfip est trompeur dans la mesure où le fait d'y laisser des «postes implantés» laisse penser que des recrutements et/ou des mutations demeurent possibles alors que, selon lui, il ne s'agit là que d'un «leurre». Il justifie par là-même un ajustement du Tagerfip à la baisse...

Pour notre part, nous axons notre analyse sur la dimension budgétaire : un retour au niveau de 2015 permettrait de recruter plus de 4000 agents de catégories C et B... C'est en ce sens que nous nous adresserons aux Ministres et aux agents car pour Solidaires Finances Publiques, outre qu'il est socialement utile et budgétairement rentable de créer des emplois à la DGFIP, l'urgence est :

- de stopper les suppressions d'emplois,
- puis de procéder à un plan pluriannuel de créations d'emplois, notamment au sein des catégories C, B et A, afin de renforcer les moyens humains de la DGFIP.

C'est ce message, argumenté en termes d'approche budgétaire, que notre syndicat porte et ne cessera de porter pour que cesse le scandale des «postes manquants» à la DGFIP.

### **Arrêté sur la déconcentration des procédures d'agrément prévues à l'article 156bis du CGI**

Ce projet, qui concerne une vingtaine de dossiers par an, vise à transférer le traitement des demandes d'agrément<sup>1</sup> à la DRFiP Rhône Alpes. Nous nous sommes abstenus sur ce texte.

Le DG a par ailleurs renvoyé à plus tard nos questions touchant aux ZUS et à la délégation et de la Dircofi centre. Solidaires Finances Publiques y reviendra pour sa part sans tarder...

***Plus que jamais, Solidaires Finances Publiques appelle les agents à se réunir et à débattre des actions à mener pour défendre leurs missions, leur reconnaissance, leur rémunération et le service public !***

---

<sup>1</sup>Sur le bénéfice des dispositions en matière de revenus de fonciers spécifiques aux monuments historiques (avec agrément du Ministre chargé du budget) lorsque l'immeuble est détenu par une société civile non soumise à l'IS.